



A retenir

MILDIU

VIGILANCE : nombreux symptômes. Période de forte sensibilité.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Premier traitement obligatoire.

OÏDIUM

Période de forte sensibilité en cours.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

PLUVIOMETRIE

		18-mai	19-mai	20-mai	21-mai	22-mai	23-mai	24-mai
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0	0	0	0
	CAZILHAC	0	0	0	0	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0	0	0
	LIMOUX	0	0	0	0	0	0	0
	NARBONNE	0	0	0	0	0	2,3	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0	0
	BARJAC	0	0	0	0	0	1,2	0
	CARDET	0	0	0	0	0	0,2	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0,2	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	0,2	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0,2	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	1,7	0
	OLONZAC	0	0	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0	0,2	0
	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	0,4	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	0	0	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0	0	0	0
	LLUPIA	0	0	0	0	0	0	0
	PIA	0	0	0	0	0	0	0
	RODES	0	0	0	0	0	0	0

Répartition des pluies –cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 40 mm)

Source IFV

PLUIE hebdomadaire : cumul 7 jours
au 24/05/20



4200524: mini=0.0mm - maxi=9.7mm

Légende



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **boutons floraux séparés** » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **baies à taille de grains de plomb** » (stade 29 ou BBCH 73) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Les stades majoritairement observés varient de « **tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux** » (stade 19 ou BBCH 61) à « **nouaison** » (stade 27 ou J ou BBCH 71).

A ce jour, les stades phénologiques semblent avoir 8 à 10 jours d'avance par rapport à 2019.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Eléments de biologie

(Source : *Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2020/2021, p.47*)

Rappel : deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur** de parcelle en parcelle. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort ;
Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.
Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.
- **par le matériel de multiplication** : la transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Méthodes prophylactiques : L'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

• Situation aux vignobles

× Hérault

Des larves, aux stades L1 à L4, sont observées (essentiellement L1 et L2).

× Pyrénées-Orientales

Des larves de stade majoritairement L1 et L2 sont observées.

Evaluation de risque : Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, **les dates du 1^{er} traitement obligatoire** sont fixées selon la zone dans la période :

- **Gard** : du 20 mai au 2 juin
- **Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales** : du 25 mai au 8 juin.

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide.

Hérault

L'aménagement du 1^{er} traitement est annulé (ce qui rend ce 1^{er} traitement obligatoire), au vu des populations importantes observées par les GDON, sur les communes de Babeau-Bouldoux, Mauguio, St Aunès, Vendargues.

Pour plus d'informations, consulter le site de la [DRAAF Occitanie](#)

Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation aux vignobles

× Aude

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et inflorescences/grappes suite aux pluies du 10 et 11 mai et aux pluies fines des jours suivants. Certaines parcelles, sans symptôme avant, présentent maintenant des fréquences et intensités d'attaque importantes. Pour les parcelles déjà atteintes, la maladie s'est développée rapidement puis a été ralentie par les conditions climatiques chaudes et sèches.

Il n'est pas rare de trouver sur la même parcelle des jeunes taches fraîches encore non sporulantes, des taches sporulantes et des taches sèches.

× Gard

Depuis la semaine dernière, on observe une augmentation de l'intensité des symptômes et du nombre de parcelles touchées sur feuilles et sur inflorescences/grappes.

Ces nouvelles taches fraîches, parfois non encore sporulées, sont issues des pluies entre le 10 et le 14 mai. A ce jour, tous les symptômes ne sont probablement pas encore extériorisés (notamment sur inflorescences ou grappes). Leur fréquence varie de quelques taches par parcelles, à de très nombreuses taches par souche.

Pour le secteur des Sables, la fréquence des parcelles présentant des symptômes est plus faible.

× Hérault

Depuis le milieu de la semaine dernière, de nouveaux symptômes sont observés sur feuilles (foyers primaires mais essentiellement des repiquages) dans toutes les unités agroclimatiques.

Ces nouvelles taches fraîches sont souvent fructifiées.

La situation est toujours variable selon les unités agroclimatiques mais aussi selon les parcelles (situation, cépage...).

Le nombre de parcelles concernées est important à ce jour.

Ces contaminations sont issues de l'épisode pluvieux qui a démarré le 9 mai.

A titre indicatif, 83 % des parcelles du réseau d'observations départemental visitées ce début de semaine (environ 80 parcelles) sont concernées par la maladie.

Les comptages réalisés sur feuilles dans ces parcelles donnent la répartition suivante :

- 28 % des parcelles touchées ont moins de 1 tache pour 100 ceps,
- 38 % des parcelles touchées ont moins de 1 tache pour 10 ceps,
- 12 % des parcelles touchées ont 1 tache par cep,
- 14 % des parcelles touchées ont 1 à plusieurs taches par cep.

Des 1^{ers} et/ou de nouveaux repiquages sur inflorescences et/ou grappes sont observés dans l'ensemble des unités agroclimatiques. A ce jour, peu de dégâts dommageables sont constatés sur la majorité des parcelles du réseau d'observations.

Le faciès « rot gris » est observé dans le Minervois.

La maladie est dans sa phase épidémique dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, du Biterrois et de la Basse Vallée de l'Hérault.

× Pyrénées-Orientales

La maladie reste très présente dans le vignoble départemental. De nouvelles taches fraîches non encore sporulées sont visibles depuis le milieu de la semaine dernière. Les taches les plus anciennes montrent encore des sporulations. Dans de nombreuses parcelles, la maladie est visible sur feuilles, inflorescences et rameaux. Certaines parcelles présentent déjà des pertes de récolte significatives.

Les températures élevées et le vent (tramontane) participent à la baisse d'intensité des sporulations et au ralentissement de nouvelles contaminations. Attention toute nouvelle pluie ou humidité relancera la maladie très rapidement.

• Données de la modélisation ([voir caractéristiques des modèles](#))

× Vignoble régional

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 24 mai)

J = 24 mai 2020	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
risque modélisé mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs.</p> <p>Pyrénées Orientales : Très fort sur tout le département.</p> <p>Aude : Il varie de faible à très fort sur l'ouest du département et très fort sur l'est.</p> <p>Hérault : Il varie de faible à très fort sur le département (majoritairement très fort).</p> <p>Gard : Il varie de fort à très fort sur tout le département (majoritairement très fort).</p>	<p>Le risque modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs, avec une tendance à la diminution notamment sur le Gard, l'Hérault et l'ouest de l'Aude.</p>
Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du 23 mai sur les secteurs :</p> <p>Aude : Littoral ; Minervois Est</p> <p>Gard : Costières ; Uzège Ouest, Vallée de la Cèze, Vallée de Rhône Nord, Vallée du Rhône Sud, Vivarais</p> <p>Hérault : Basse Vallée de l'Hérault, Biterrois</p> <p>Ces contaminations ont été considérées par le modèle comme virulentes* sur les secteurs :</p> <p>Aude : tous les secteurs concernés</p> <p>Gard : tous les secteurs concernés (sauf Vallée de la Cèze et Vivarais)</p> <p>Hérault : tous les secteurs concernés</p>	<p>De nouvelles contaminations épidémiques sont annoncées sur les pluies du 28 mai sur le secteur Plaine Sud Tech des Pyrénées-Orientales.</p> <p>Des sorties de taches sont attendues cette semaine sur toute la région à partir du 26 mai, sauf sur les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limouxin, Malepères - Garrigues Ouest, Uzège - Vallée de l'Orb-Lodévois

Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations Vert : rien à signaler

*Virulence : Potentiel infectieux de la contamination.

✓ **Milstop (modélisation arrêtée au 24 mai)**

		du 27 avril au 3 mai			du 4 au 10 mai 2020		
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :
Aude	Alaigne	05-mai	Moyen	07-mai	23-mai	Moyen	11-mai
	Carcassonne	05/0/05	Faible	07-mai	23-mai	Faible	12-mai
	Leucate	-	-	06-mai	23-mai	Moyen	11-mai
	Lézignan	05-mai	Limite	07-mai	16-mai	Limite	11-mai
	Narbonne	01-mai	Faible	07-mai	23-mai	Limite	10-mai
Gard	Bagnols sur Cèze	07-mai	Moyen	08-mai	23-mai	Moyen	13-mai
	Bourdic	07-mai	Moyen	08-mai	23-mai	Faible	10-mai
	Cardet	06-mai	Moyen	08-mai	23-mai	Moyen	12-mai
	Générac	07-mai	Limite	08-mai	23-mai	Limite	11-mai
	Sommières	06-mai	Moyen	08-mai	23-mai	Faible	12-mai
	Tavel	06-mai	Faible	-	23-mai	Faible	22-mai
Hérault	Vauvert	06-mai	Limite	07-mai	23-mai	Limite	10-mai
	Olonzac	06-mai	Limite	08-mai	23-mai	Limite	11-mai
	Laurens	06-mai	Faible	08-mai	23-mai	Faible	12-mai
	Prades sur Vernazobres	06-mai	Limite	08-mai	23-mai	Limite	11-mai
	Béziers	05-mai	Faible	07-mai	16-mai	Limite	10-mai
	Villemagne	07-mai	Faible	08-mai	23-mai	Faible	12-mai
	Marseillan	05-mai	Moyen	07-mai	16-mai	Moyen	11-mai
	Pouzolles	07-mai	Limite	08-mai	23-mai	Limite	11-mai
	Plaissan	05-mai	Faible	07-mai	23-mai	Faible	12-mai
	Saint Jean de Fos	06-mai	Moyen	08-mai	23-mai	Faible	12-mai
	St Christol	05-mai	Moyen	07-mai	23-mai	Faible	11-mai
Pyrénées-Orientales	Frontignan	04-mai	Moyen	07-mai	23-mai	Moyen	10-mai
	Vallflaunès	06-mai	Moyen	08-mai	23-mai	Faible	12-mai
	Laroque des Albères	04-mai	Moyen	06-mai	15-mai	Moyen	10-mai
	Perpignan	05-mai	Moyen	07-mai	16-mai	Moyen	10-mai
	Saint Paul de Fenouillet	06-mai	Moyen	07-mai	23-mai	Moyen	11-mai

		du 11 au 17 mai 2020			du 18 au 24 mai 2020			Indice de risque allant de -5 à +5	
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :		
Aude	Alaigne	20-mai	Fort	21-mai	-	-	31-mai	-1,1	=
	Carcassonne	19-mai	Moyen	20-mai	-	-	31-mai	-0,8	=
	Leucate	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai	+0,4	=
	Lézignan	18-mai	Limite	19-mai	-	-	31-mai	+0,2	=
	Narbonne	19-mai	Faible	20-mai	-	-	31-mai	+0,6	↗
Gard	Bagnols sur Cèze	22-mai	Moyen	25-mai	-	-	31-mai	-0,9	=
	Bourdic	22-mai	Moyen	23-mai	-	-	31-mai	-1,1	=
	Cardet	22-mai	Fort	25-mai	-	-	31-mai	-0,8	=
	Générac	22-mai	Limite	25-mai	-	-	31-mai	-1,2	=
	Sommières	22-mai	Moyen	25-mai	-	-	31-mai	-1	=
	Tavel	22-mai	Faible	23-mai	-	-	31-mai	-2,4	↗
Hérault	Vauvert	21-mai	Limite	25-mai	-	-	31-mai	-0,8	=
	Olonzac	18-mai	Limite	20-mai	-	-	31-mai	+0,1	=
	Laurens	21-mai	Faible	22-mai	-	-	31-mai	-0,8	=
	Prades sur Vernazobres	20-mai	Limite	21-mai	-	-	31-mai	+0,1	=
	Béziers	19-mai	Faible	21-mai	-	-	31-mai	+1,1	=
	Villemagne	21-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai	-0,9	=
	Marseillan	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai	0	↗
	Pouzolles	20-mai	Limite	22-mai	-	-	31-mai	-0,7	=
	Plaissan	20-mai	Faible	22-mai	-	-	31-mai	-0,7	=
	Saint Jean de Fos	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai	-0,7	=
	St Christol	20-mai	Moyen	22-mai	-	-	-	-1	=
Pyrénées-Orientales	Frontignan	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai	-0,4	=
	Vallflaunès	20-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai	-0,9	=
	Laroque des Albères	18-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai	-0,1	=
	Perpignan	19-mai	Moyen	20-mai	-	-	31-mai	+0,4	=
	Saint Paul de Fenouillet	21-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai	-1,2	=

Evaluation du risque : La pression de la maladie reste forte en raison des nombreux symptômes présents.

Les quelques pluies et humidités de la semaine écoulée peuvent avoir engendré de nouvelles contaminations.

La vigne est dans la phase **de forte sensibilité** à la maladie.

Les humidités nocturnes et matinales suffisent à maintenir une pression mildiou dans les parcelles où il est présent, en favorisant les repiquages.

Observer activement tout symptôme, consulter la météo et **rester vigilant à l'annonce de nouvelles pluies et/ou humidité car elles sont susceptibles d'engendrer de nouvelles contaminations et repiquages.**

Méthodes prophylactiques :

- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Peu d'évolution cette semaine. On observe toujours des symptômes sur feuilles et sur inflorescences/grappes, principalement pour les cépages sensibles. La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste cependant faible à ce jour, bien qu'en légère augmentation. La virulence du parasite est moins importante qu'en début de campagne.

× Gard

On observe cette semaine une légère augmentation des symptômes sur cépages sensibles. La fréquence des parcelles présentant des symptômes est faible à ce jour.

× Hérault

Dans les parcelles à « drapeaux », essentiellement sur Carignan, on observe de nouveaux repiquages sur feuilles dans le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.

Sur cépages/situations sensibles de nouveaux repiquages sont notés sur feuilles dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.

Sur cépages/situations non sensibles on ne note aucun nouveau symptôme.

L'évolution du nombre de parcelles touchées et des symptômes est encore faible cette semaine sur l'ensemble du département.

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- « onze-douze feuilles » (stade 18) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois ;
- « tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) dans le Biterrois, le Montpelliérais, le Nord Montpelliérais ;
- « pleine floraison » (stade 23 ou I ou BBCH 65) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, la Basse Vallée de l'Hérault ;
- « fin floraison » (stade 25 ou BBCH 67-69) dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

× Pyrénées-Orientales

Les symptômes sur feuilles sont toujours observés et quelques symptômes sur inflorescences sont visibles, mais l'évolution de la maladie semble ralentir. L'oïdium est moins virulent qu'en début de campagne. Cependant quelques rares parcelles ont des fréquences et des intensités d'attaque importantes.

Evaluation du risque : L'évolution de la maladie est globalement faible cette semaine.

Mais nous sommes encore dans la période de forte sensibilité de la vigne. Il convient donc poursuivre les observations et rester vigilant.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Aude

De nouveaux symptômes sont observés. Leur recrudescence se confirme sur l'ensemble des secteurs du département. La maladie continue de progresser en fréquence et en intensité, particulièrement sur les secteurs Limouxin et Minervois.

× Gard

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés suite aux pluies des 10 et 11 mai. De nouvelles taches peuvent encore apparaître dans les jours à venir.

× Hérault

Pas de nouveau symptôme observé cette semaine.

Les vieux symptômes sur feuilles, souvent fructifiés, sont toujours observés dans les parcelles avec et/ou sans historique dans toutes les unités agroclimatiques.

L'épisode pluvieux qui a démarré le 9 mai, pourrait avoir engendré de nouvelles contaminations. Ces nouveaux symptômes pourraient être visibles dans les prochains jours.

× Pyrénées-Orientales

De nombreux symptômes sur feuilles, rameaux et inflorescences sont observés. Dans le vignoble départemental sont concernés avec une fréquence de parcelles atteintes plus importante, les Aspres Premiers Coteaux et les Albères, Vallespir.

La maladie reste à surveiller sur tous les secteurs.



Tache de black rot avec présence de pycnides

Evaluation du risque : VIGILANCE ! Rechercher les symptômes et surveiller leur évolution.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• Eudémis (*Lobesia botrana*)

× Aude

Les glomérules sont observés sur tous les secteurs. Dans certaines situations sensibles, hors confusion sexuelle, la fréquence peut dépasser 20 à 25 glomérules pour 100 inflorescences.

× Gard

On continue d'observer des glomérules sur les secteurs habituellement sensibles.

× Hérault

Le vol de la 1^{ère} génération est terminé.

Dans les saumurages réalisés ce début de semaine, des larves (de 0 à 100 %) du stade L2 à L5 sont notées.

Le seuil de nuisibilité est atteint dans une parcelle du réseau de référence.

Des glomérules sont observés jusqu'à 100 pour 100 inflorescences.

Cette 1^{ère} génération se caractérise par une pression faible dans la majorité des situations.

× Pyrénées-Orientales

Les glomérules sont visibles dans quasiment tous les secteurs du vignoble. Dans le secteur des Fenouillèdes Coteaux il n'a pas encore été observé de glomérules. Leur nombre est variable selon les parcelles. L'intensité d'attaque peut être qualifiée de faible à moyenne.

Évaluation du risque : le début du vol de 2^{ème} génération est annoncé par la modélisation (LOB). Pour le suivre correctement, changer les glus et capsules dans chacun des pièges.

Seuil indicatif de risque : à partir des observations des saumurages

80 larves pour 100 inflorescences présentes dans les saumurages (cas général),

50 larves pour 100 inflorescences présentes dans les saumurages sur raisins de table et parcelles à forte valeur ajoutée.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

- × **Gard**

Des papillons sont toujours observés dans les pièges en Costières. Les captures sont faibles.

- × **Hérault**

Des papillons sont observés dans certains pièges posés dans le Biterrois et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des papillons sont observés dans les pièges. Leur nombre reste faible.

Évaluation du risque : le risque est nul à ce stade.

- **Pyrale** (*Sparganothis pilleriana*)

- × **Pyrénées-Orientales**

Elles sont toujours présentes en nombre important dans certaines parcelles du Rivesaltais, sur les communes de Salses le Château, Rivesaltes, Baixas, Torreilles, Saint Hippolyte. Les dégâts peuvent être ponctuellement importants.

Évaluation du risque : Observer les parcelles concernées par ce ravageur pour définir la stratégie de gestion à adopter pour la prochaine campagne.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

Pas d'évolution des symptômes cette semaine.

ACARIENS

- × **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Seuil indicatif de risque : à cette période le seuil est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLE DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

- × **Hérault, Pyrénées-Orientales**

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées.

EUTYPIOSE

× Vignoble régional

La présence de symptômes sur le bois de l'année est visible dans certaines parcelles.

Évaluation du risque : Repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

Méthodes prophylactiques : repérer et marquer les souches malades pour un recépage en hiver. Il est envisageable de réaliser un recépage en vert.

RAVAGEURS SECONDAIRES

• Cigarier, éphippigères, malacosome du Portugal

× **Vignoble régional** : Ces ravageurs sont observés localement. Peu de dégâts pour l'instant.

Évaluation du risque : le risque reste faible.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, Neotera.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.